



RENTRÉE 2023 > < 2024 SCOLAIRE

À partir du **9 Janvier 2023**
sur rendez-vous pris au
01 85 57 39 01

> **Pré-inscription en
première année de maternelle**

Munissez-vous des documents nécessaires :

- Le livret de famille, ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant;
- la carte d'identité du responsable légal de l'enfant;
- un justificatif récent de domicile (quittance de loyer, facture EDF-GDF, contrat de location, acte de propriété, dernier avis d'imposition sur le revenu);
- le carnet de santé ou tout autre document attestant que l'enfant a les vaccinations obligatoires pour son âge (selon le calendrier vaccinal de 2018);
- Pour les personnes séparées ou divorcées : l'extrait du jugement de divorce indiquant le dispositif concernant l'autorité parentale et le domicile de l'enfant;
- Pour les personnes hébergées : fournir un document administratif justifiant de l'adresse sur la commune (sécurité sociale, CAF ...).

**VOTRE ENFANT
ENTRE À LA
MATERNELLE
(NÉ EN 2020
ET AVANT LE
31 AOÛT 2021)**

SERVICE ENSEIGNEMENT

1, place de l'Hôtel de ville de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 01 85 57 39 01 • www.mairie-villetaneuse.fr

